CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 15 avril 2015, à 19 h 30.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

Nicole Robert, préfet
Nathalie Bresse, Ascot Corner
Walter Dougherty, Bury
Denis Dion, Chartierville
Noël Landry, Cookshire-Eaton
Jean-Pierre Briand, Dudswell
Robert G. Roy, East Angus
Bertrand Prévost, Hampden
Bruno Gobeil, La Patrie
Marcel Langlois, Lingwick
Germain Boutin, Newport
Jacques Duchesneau, Scotstown
Richard Tanguay, Weedon
Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général, secrétaire-trésorier
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2015-04-8555

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour suivant

1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
2/ Présence des représentants municipaux
3/ Adoption de l'ordre du jour
4/ Intervention du public dans la salle

5/ Invités et membres du personnel
5.1 Marie-France Chartrand - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
5.1.1 État d'avancement
5.1.2 Le rôle des municipalités

6/ Adoption du procès-verbal et suivi
6.1 18 mars 2015 - assemblée ordinaire

6.2 Suivi du procès-verbal
6.2.1 Moratoire porcin – résolution de la ville de Cookshire-Eaton

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
7.1 Adoption du règlement 403-14 modifiant le RCI 258-06

8/ Administration et finances
8.1 Adoption des comptes
8.2 Comité de gestion optimale
8.2.1 Orientations au niveau du CLD
8.2.2 Appropriation / validation du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) : atelier de travail combiné au rappel des règles de fonctionnement du conseil

8.3 MRC (réflexion) quelle orientation souhaitons-nous

9/ Environnement
10/ Évaluation
11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
12/ Projets spéciaux
12.1 Internet haute vitesse : approbation du transfert de contrat de Xittel à Maskatel

13/ Développement local
13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 4 mars 2015

14/ Réunion du comité administratif
14.1 3 mars 2015 – assemblée ordinaire
14.2 18 mars 2015 – assemblée ordinaire

15/ Intervention du public dans la salle
16/ Correspondance
17/ Questions diverses
17.1 Activité de financement pour la maison de fin de vie HSF-Granit : bateau-dragon
17.1.1 Contribution financière
17.1.2 Participation à l'événement
17.2 Encan pour la disposition des biens meubles de la Conférence régionale des élus de l'Estrie : intérêt
17.3 Comité municipal jeunesse : activité de recommandation (IHV et PGMR)
17.4 Résolution d'appui à la MRC d'Acton – Processus de consultation publique sur les projets d'élevage porcin
17.5 Porte ouverte – Valoris et RécupEstrie
17.6 FQM – Tournée régionale

18/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Intervention du public dans la salle

Aucune intervention

5/ Invités et membres du personnel

5.1 Marie-France Chartrand - Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

5.1.1 État d'avancement
5.1.2 Le rôle des municipalités

Marie-France Chartrand, résume les étapes de réalisation du PDZA et les échéanciers ainsi que l'objectif spécifique au Haut-Saint-François, soit la création d'emplois.

Un sondage sera envoyé selon les catégories suivantes :
- Agriculteurs;
- Relève;
- Citoyens et producteurs forestiers

La collaboration des municipalités est demandée pour celui aux citoyens. Trois possibilités sont proposées pour le retour des questionnaires :
- Affranchissement par le citoyen
- Dépôt au bureau de la municipalité
- Internet (sondage en ligne)

Les participants devront retourner le sondage au plus tard le 21 mai 2015.

La contribution des municipalités est demandée :

- Pour les frais d'envois postaux (0,19$ par ménage selon le mode circulaire de Postes Canada (prévoir des coûts supplémentaires pour les envois bilingues);
- L'affichage sur leur site web, les tableaux d'affichage et mention lors d'évènements publics;
- Choisir (et fournir) un prix de participation pour leurs citoyens ayant retourné le questionnaire complété, gérer le tirage et la remise du prix;
- Recevoir les questionnaires des citoyens qui choisiront de les déposer au bureau municipal et les retourner à la MRC.

Responsabilité de la MRC :

- Traduire le questionnaire pour les résidents anglophones;
- Publier une annonce dans le journal du Haut-Saint-François ainsi que dans les journaux communautaires (si les dates de tombée le permettent) afin de donner le coup d'envoi du volet citoyen;
- Faire suivre à chacune des municipalités, les coordonnées de leurs citoyens ayant complété le questionnaire afin de les inscrire au tirage au sort.

Les membres du conseil se montrent favorables à ces demandes. Ils feront le suivi à leur conseil et à leur personnel municipal et une confirmation de collaboration suivra rapidement.

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

6.1 Assemblée ordinaire du 18 mars 2015

RÉSOLUTION N° 2015-04-8556

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 mars 2015.

ADOPTÉE

6.2 Suivi non à l'ordre du jour

6.2.1 Moratoire porcin – Résolution de la Ville de Cookshire-Eaton

RÉSOLUTION N° 2015-04-8557

Sur la proposition de Richard Tanguay **IL EST RÉSOLU**

QUE la résolution de la ville de Cookshire-Eaton soit déposée au comité du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;

QUE le conseil de la MRC recommande au comité PDZA de faire ressortir cette contrainte dans ses recommandations et de demander au gouvernement du Québec de se questionner sur le moratoire en tenant compte des motifs de sa création

ADOPTÉE

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

7.1 Adoption du règlement 403-14 modifiant le RCI 258-06

RÉSOLUTION N^{O} 2015-04-8558

RÈGLEMENT N^{O} 403-14

Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables n° 258-06 de manière à clarifier certains types de constructions, ouvrages et travaux permis d'office à l'intérieur d'une zone inondable de grand courant

ATTENDU QU'est en vigueur sur le territoire de la MRC, le Règlement de contrôle intérimaire n° 258-06 et qu'il est intitulé : *« Règlement de contrôle intérimaire relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables »*;

ATTENDU QUE le Règlement de contrôle intérimaire n° 258-06 reprend l'ensemble des dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables adoptée par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE tous les travaux réalisés dans les zones inondables sont assujettis aux dispositions de ce Règlement de contrôle intérimaire n° 258-06;

ATTENDU QUE le paragraphe g) de l'article 4.2.2.1 intitulé *« Construction, ouvrages et travaux permis »* autorise de facto dans la zone inondable de grand courant les ouvrages à aire ouverte, à des fins récréatives, autres qu'un terrain de golf, réalisables sans remblai ni déblai;

ATTENDU QUE dans un document daté de janvier 2008 et intitulé *« Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables – Adaptations nécessaires pour un règlement municipal viable »* le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs énumère différents exemples d'adaptations pouvant être adoptés par la MRC afin de faciliter l'application de la règlementation;

ATTENDU QUE l'une des adaptations possibles vise à permettre l'excavation suivie d'un remblai de même volume dans le but d'affermir un terrain et d'améliorer sa capacité portante dans les cas d'un ouvrage à aire ouverte, à des fins récréatives, autre qu'un terrain de golf;

ATTENDU QUE ces travaux de déblai et de remblai équivalent ne seront possibles que dans la mesure où le résultat de l'excavation sera disposé entièrement à l'extérieur de la zone inondable;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de modifier le Règlement de contrôle intérimaire n° 258-06 afin d'adapter le paragraphe g) de l'article 4.2.2.1 intitulé *« Construction, ouvrages et travaux permis »* et ainsi permettre l'excavation suivie d'un remblai de même volume dans le but d'affermir un terrain et d'améliorer sa capacité portante;

ATTENDU QUE la MRC est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de contrôle intérimaire n° 258-06 intitulé *« Règlement de contrôle intérimaire relatif à la politique de protection des*

rives, du littoral et des plaines inondables » ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marcel Langlois,

IL EST RÉSOLU qu'il soit, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Le présent Règlement porte le numéro 403-14 et peut être cité sous le titre « *Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables n° 258-06 de manière à clarifier certains types de constructions, ouvrages et travaux permis d'office à l'intérieur d'une zone inondable de grand courant »*.

ARTICLE 3 : L'article 4.2.2.1 intitulé *« Constructions, ouvrages et travaux permis »* est modifié par le remplacement du texte du paragraphe g) se lisant comme suit :

« g) un ouvrage à aire ouverte, à des fins récréatives, autre qu'un terrain de golf, réalisable sans remblai ni déblai; »

par le texte suivant :

« g) un ouvrage à aire ouverte, à des fins récréatives, autre qu'un terrain de golf, réalisable sans remblai ni déblai. Ne constitue toutefois pas un déblai et un remblai une excavation suivie d'un remblai du même volume dans le but d'affermir un terrain et d'améliorer sa capacité portante. Tout déblai issu de travaux de ce type devra être éliminé hors de la zone inondable. ».

ARTICLE 4 : Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement de contrôle intérimaire n° 258-06 intitulé *« Règlement de contrôle intérimaire relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* ».

ARTICLE 5 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

8/ Administration et finance

8.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2015-04-8559

Sur la proposition de Robert G. Roy, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	mars 2015	563 100,37 $
Salaires :	mars 2015	55 930,64 $

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

_____
Dominic Provost, secrétaire-trésorier

8.2 Comité de gestion optimale

8.2.1 Orientations au niveau du CLD

L'analyse des économies potentielles issues d'un rapprochement administratif du CLD avec la MRC est débutée. Étant donné que l'administration était déjà très intégrée, peu d'économies sont à espérer. Ce qui sera possible sera fait.

Au niveau de la décision de préserver le CLD ou de le rapatrier à titre de département de développement local de la MRC, certaines orientations ont été prises. Dans un scénario de rapatriement, sous réserve des moyens financiers et de l'équité interne, il y aurait respect le plus possible des conditions de travail du personnel. Également, il y aurait préservation de la participation de la société civile sous une forme ou une autre.

Aucune décision quant à l'avenir du CLD ne sera prise avant l'adoption de la Loi 28 et la réception du Fonds de développement territorial et ses balises.

8.2.2 Appropriation / validation du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) : atelier de travail combiné au rappel des règles de fonctionnement du conseil

La tenue d'un atelier de travail est proposée afin que les élus s'approprient davantage celui-ci et que si nécessaire, des modifications soient apportées. Les élus sont favorables à cet atelier.

8.3 MRC (réflexion) quelle orientation souhaitons-nous

Monsieur Gobeil maire de La Patrie, propose une réflexion de groupe approfondie dans la mouvance politique actuelle et la redéfinition des rôles à venir. Il est primordial d'avoir une attitude proactive plutôt que réactive aux changements à venir. Il faut se donner une orientation et des balises qui collent à notre réalité et établir nos priorités en tant que MRC.

Chaque conseil municipal vit des problèmes de son côté, il faut se réunir et travailler ensemble plutôt que chacun de son côté. La MRC doit devenir un levier.

Les élus sont tous d'accord avec cette vision qui par ailleurs mérite d'être approfondie. Il y aura une rencontre à organiser avec la préfet et le directeur général. Cette réflexion pourrait être mise en branle à l'automne.

9/ Environnement
10/ Évaluation
11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques en incendie

Nathalie Bresse fait le suivi concernant la révision du schéma de risques en incendie, le dossier a dû être envoyé au MSP même s'il était incomplet. Des documents demandés au directeur des services incendie pour le mois

de mars n'ont pas été reçus de la part de certains d'entre eux, malgré plusieurs rappels par courriel.

Elle demande aux élus de l'informer à qui (maire, directeur général, etc.) envoyer les courriels en plus du directeur incendie afin qu'enfin, le travail de coordination de la MRC puisse être accompli avec la pleine, entière et efficace collaboration de toutes les municipalités.

12/ Projets spéciaux

12.1 Internet haute vitesse : approbation du transfert de contrat de Xittel à Maskatel

RÉSOLUTION N° 2015-04-8560

ATTENDU QUE l'avis juridique demandé à ce sujet était favorable;

Sur la proposition de Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

D'approuver le transfert de contrat de Xittel à Maskatel;

D'autoriser la préfet ou le préfet suppléant ainsi que le directeur général ou son adjoint à signer le document de transfert.

ADOPTÉE

13/ Développement local

13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 4 mars 2015

Quelques points sont discutés en lien avec le procès-verbal.

14/ Réunions du comité administratif

14.1 4 mars 2015 – Assemblée ordinaire

RÉSOLUTION N° 2015-04-8561

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

D'entériner les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 4 mars 2015.

ADOPTÉE

14.2 18 mars 2015 – Assemblée ordinaire

RÉSOLUTION N° 2015-04-8562

Sur la proposition de Jacques Duchesneau, **IL EST RÉSOLU**

D'entériner les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 18 mars 2015.

ADOPTÉE

15/ Intervention du public dans la salle

16/ Correspondance

Sur la proposition de Robert G. Roy, la correspondance est mise en filière.

17/ Questions diverses

17.1 Activité de financement pour la maison de fin de vie HSF- Granit : bateau-dragon

17.1.1 Contribution financière

RÉSOLUTION N° 2015-04-8563

Sur la proposition de Richard Tanguay, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC paie le montant de 2 800 $ plus taxes pour la participation à l'évènement de Bateau Dragon au profit de la Maison Cinquième Saison

Jean-Pierre Briand demande le vote

	POPULATION	VOIES	R	POUR		CONTRE	
				POP	VOIES	POP	VOIES
ASCOT CORNER	3150	4	n	0	0	3150	4
BURY	1241	2	n	0	0	1241	2
CHARTIERVILLE	303	1	o	303	1	0	0
COOKSHIRE-EATON	5306	6	n	0	0	5306	6
DUDSWELL	1779	2	o	1779	2	0	0
EAST ANGUS	3852	4	o	3852	4	0	0
HAMPDEN	185	1	o	185	1	0	0
LA PATRIE	730	1	o	730	1	0	0
LINGWICK	410	1	n	0	0	410	1
NEWPORT	739	1	n	0	0	739	1
SCOTSTOWN	550	1	o	550	1	0	0
ST-ISIDORE	0	0		0	0	0	0
WEEDON	2800	3	o	2800	3	0	0
WESTBURY	1027	2	o	1027	2	0	0
TOTAL	22072	29		11226	15	10846	14
MAJORITÉ POPULATION		11198		MAJORITÉ			
MAJORITÉ DES VOTES		16					

ADOPTÉE sur division

17.1.2 Participation à l'événement

Les personnes intéressées à participer comme pagayeurs sont invitées à communiquer avec la préfet,

17.2 Encan pour la disposition des biens meubles de la Conférence régionale des élus de l'Estrie : intérêt

Les municipalités ont été invitées à nous faire part de leur intérêt à participer à un encan qui pourrait être réservé exclusivement aux municipalités et MRC de l'Estrie afin de liquider les biens meubles de la CRÉ de l'Estrie. Quatre (4) municipalités de notre MRC ont démontré de l'intérêt.

17.3 Comité municipal jeunesse : activité de recommandation (IHV et PGMR)

Les 3 étudiantes membres du comité municipal jeunesse participeront au conseil de la MRC du mois de mai, elles feront des recommandations concernant le PGMR et Internet haute vitesse.

17.4 Résolution d'appui à la MRC d'Acton – Processus de consultation publique sur les projets d'élevage porcin

RÉSOLUTION N° 2015-04-8564

ATTENDU QUE la MRC d'Acton, par sa résolution numéro 2015-54, demande à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de revoir les dispositions particulières aux élevages porcins prévues au chapitre IX de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de manière à y retirer l'obligation de tenir une assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE le chapitre IX de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévoit, à l'égard de certains projets d'élevage porcin, un processus de consultation publique préalable à la délivrance du permis ou du certificat;

ATTENDU QUE ce processus prévoit la tenue d'une assemblée publique de consultation dans le but d'entendre les citoyens de la municipalité concernée et de toute autre municipalité concernée;

ATTENDU QUE le processus est plus informatif que consultatif, du fait que les projets soumis à la consultation sont conformes aux normes environnementales du gouvernement et aux dispositions des règlements d'urbanisme des municipalités concernées;

ATTENDU QUE dans plusieurs dossiers, les assemblées ont plutôt servi à faire le procès de l'industrie porcine au Québec;

ATTENDU QUE les assemblées représentent des coûts importants pour la municipalité concernée ou pour le promoteur, principalement reliés aux obligations légales (avis public, mobilisation des professionnels, location de salle, location de système de son, etc.);

ATTENDU QUE les assemblées représentent aussi des coûts importants pour le gouvernement, qui doit obligatoirement y déléguer trois représentants (MAPAQ, MDDELCC, DSP);

ATTENDU QUE le processus de consultation publique prolonge de façon déraisonnable le délai d'émission des permis ou certificats;

ATTENDU QUE cette assemblée publique pourrait effectivement faire partie du processus d'acceptabilité sociale si un véritable pouvoir était accordé aux municipalités pour assurer la cohabitation entre les projets d'élevage porcin et les usages non agricoles suite aux commentaires et préoccupations des citoyens;

Sur la proposition de Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

De demander à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de revoir les dispositions particulières aux élevages porcins prévues au chapitre IX de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de manière à accorder aux municipalités un véritable pouvoir pour assurer la cohabitation entre les projets d'élevage porcin et les usages non agricoles suite aux commentaires et préoccupations des citoyens.

À défaut d'accorder ces pouvoirs, de prendre à sa charge la tenue de ces assemblées publiques obligatoires.

ADOPTÉE

17.5 Valoris – porte ouverte

Les maires sont invités à visiter les installations de Valoris, le samedi 30 mai de 9 :30 à 10 :30 heures. On demande aux élus de confirmer leur présence.

Le même jour, il y aura porte ouverte à la Régie de récupération de l'Estrie (Récup Estrie) située au 2180, rue Claude-Greffard à Sherbrooke.

17.6 FQM

Les maires des MRC du Haut-Saint-François et du Granit sont invités le 13 mai à 19 heures à l'hôtel de ville de Scotstown, à participer à une rencontre préparatoire au Grand Rendez-vous des Régions de la FQM.

Trois thématiques seront discutées :
- Pacte fiscal ;
- Autonomie et gouvernance ;
- Leviers de développement.

On invite les maires à consulter leur conseil municipal sur ces sujets en vue de la rencontre du 13 mai avec les représentants de la FQM.

18/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Noël Landry, la séance est levée à 22 h 10.

Dominic Provost Secrétaire-trésorier	Nicole Robert, préfet